

SEANCE du 13 décembre 2022

N° 2022_12_03

Objet : Autorisation de signature de la convention annuelle de partenariat avec la médiathèque François Mitterrand (Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne)

VU le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L.2144-3,

VU le Code de l'action sociale et des familles,

CONSIDERANT que dans le cadre des projets d'animation proposés au sein de la résidence autonomie, la médiathèque François Mitterrand et les animatrices de la résidence autonomie Georges Brassens ont la volonté de relancer leur partenariat en le transformant comme un service aux usagers éloignés.

CONSIDERANT l'objectif d'amener la culture sous toutes ses formes aux résidents,

Le Conseil d'administration,
après avoir délibéré à l'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention annuelle de partenariat avec la médiathèque François Mitterrand (Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne)

Acte rendu exécutoire

Après envoi en Préfecture
Le : 14 décembre 2022

Et publication ou notification
Du : 14 décembre 2022

**Pour extrait certifié conforme
Fait à Pontault-Combault, 13 décembre 2022**

Par délégation du Président
Vice-présidente du CCAS



Sophie Piot

Délai et voie de recours : en application de l'article L.411-2 du code des relations entre le public et l'administration, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Président de Pontault-Combault dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification à l'adresse suivante : 30 avenue des Marguerites 77340 PONTAULT-COMBAULT. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art L.411-7 CRPA).
En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun - sis 43 Rue du Général de Gaulle, 77000 Melun - par courrier ou sur le site télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou affichage ou notification, ou à compter de la réponse explicite ou implicite de M. le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.



Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'administration du CCAS de Pontault-Combault

Séance du 13 décembre 2022

Arrondissement de Torcy

**Canton de Pontault-
Combault**

Nombre de membres

En exercice : 17

Présents : 9

Excusés : 7

Non excusé : 1

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du CCAS de Pontault-Combault, dûment convoqué le sept décembre deux mille vingt-deux, s'est réuni, en lieu salle Mme Sans Gêne à l'hôtel de ville, sous la présidence de Madame Sophie Piot, Vice-présidente du CCAS.

PRÉSENTS :

M. Bord, Mme Piot, M. Becquart, Mme Venturini, Mme Chauviagnet, Mme De Almeida Lacerda et Mme La Spina - membres élus

M. Rodrigues et Mme Bodeau - membres nommés

EXCUSE(S) :

Mme Heuclin, Mme Dany, Mme Pattier, Mme Canitrot, Mme Tchoula Njia, Mme David et Mme Rivoire

ABSENT(S) NON

EXCUSE(S) :

Mme Bruneau

PROCURATIONS :

Mme Canitrot
Mme Dany

A Mme Piot
A Mme La Spina

**SECRÉTAIRE DE
SÉANCE :**

M. Nicolas Loquet en collaboration de Mme Ageorges Christelle